

## COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'APSF AU CONSEIL NATIONAL DE LA MONNAIE ET DE L'ÉPARGNE DU 15 JUILLET 1997

J'ai déjà eu l'honneur de m'exprimer au nom de l'APSF devant cette honorable instance lors de la séance de juillet 1996.

Ayant été interpellée alors par les mesures annoncées tendant à soumettre les sociétés de financement aux règles prudentielles et au respect d'un taux maximum unique en matière de prêts, notre jeune Association se devait simplement de confirmer aux Autorités de tutelle qu'elle accueillait favorablement de telles mesures quant à leur principe, mais qu'elle souhaitait des aménagements tenant compte des spécificités des différents métiers qu'elle regroupe.

Ce faisant, j'avais souligné que l'APSF était animée, non par un esprit corporatiste égoïste, mais par la volonté sincère et honnête de contribuer positivement au développement social et économique de notre pays.

Aujourd'hui, à l'épreuve des faits, tant à propos des mesures dont certaines sont entrées en application et d'autres sont en voie de l'être, qu'à propos d'autres questions, je me dois de dire que l'APSF a été chaque fois consultée et son point de vue écouté et pris en considération. A cet égard, je rends hommage aux Autorités Monétaires pour leur impulsion et leur compréhension.

Je voudrais également saisir cette occasion pour vous informer que l'APSF qui en est à sa troisième année d'existence a édité un rapport d'activité assez exhaustif qui constitue un premier document de référence en matière de financement autre que bancaire dans notre pays.

Au nombre de 71, les sociétés de financement se répartissent comme suit à travers les différents métiers spécialisés exercés : Crédit-bail : 7, Crédit à la Consommation : 34, Crédit à l'Immobilier : 2, Cautionnement et mobilisation de créances : 2, Affacturage : 2, Warrantage : 1, Gestion des moyens de paiement : 4, Cautionnement mutuel : 19.

L'activité des établissements a enregistré dans l'ensemble un accroissement de 20% portant l'encours global de leurs concours à l'économie de 10,7 milliards de dirhams à fin décembre 1995 à 13 milliards de dirhams à fin décembre 1996.

Cette tendance recouvre les évolutions suivantes par métier :

- Crédit-bail : 4,1 milliards de dirhams contre 3,4 soit +20,6%
- Crédit à la consommation : 6,2 milliards de dirhams contre 4,8 soit +31,25%
- Crédit à l'immobilier : 961 millions de dirhams contre 663, soit +45
- Cautionnement : 1 milliard de dirhams contre 1,3 soit -23%
- Affacturage : 513 millions de dirhams contre 391 millions de dirhams, soit +31%
- Warrantage : 9 millions de dirhams contre 13 millions de dirhams, soit -30%
- Cautionnement mutuel : 143 millions de dirhams contre 104 millions de dirhams, soit +37,5%

S'agissant du volume des financements réalisés au cours de l'exercice, il a connu une évolution tout aussi intéressante illustrée, notamment, par l'activité du crédit-bail et du crédit à la consommation dont le poids est prépondérant dans la profession.

Les sociétés de crédit-bail ont contribué en 1996 à hauteur de 2,5 milliards de dirhams pour le financement de l'investissement contre 2,1 milliards en 1995. Ces financements

portent non plus seulement sur le matériel d'équipement mais également sur les bâtiments professionnels par la pratique du crédit-bail immobilier.

Les crédits à la consommation ont totalisé 4,4 milliards en 1996 contre 3,5 en 1995 enregistrant un accroissement de 26%.

Il y a lieu de noter que les prêts non affectés accordés aux particuliers avec la latitude d'affectation y interviennent pour plus de moitié (52%) avec 2,3 milliards de dirhams.

La tendance à l'octroi de prêts directs est voulue par les sociétés membres dans la mesure, notamment, où le client est servi exclusivement par la société de crédit qui le prend en charge de manière professionnelle et transparente.

A cet égard, les sociétés de crédit à la consommation membres de l'APSF ont élaboré et adopté un code déontologique qui constitue une référence en la matière et traduit l'expression d'un consensus autour de valeurs communes au service de leur métier.

Je m'en tiens à ce bref aperçu chiffré sur l'activité en 1996 des sociétés de financement, le rapport annuel qui est à votre disposition contenant les éléments détaillés de cette activité.

Les sociétés de financement, attachées à leur statut d'établissement spécialisés, entendant, chacune dans l'exercice de leur métier et la pratique de leur spécialité, contribuer, de la manière la plus efficace, au développement de l'investissement et de la consommation qui sont les deux sources de la croissance et de la prospérité.

Je vous remercie de votre attention.